



**Extrait du Dictionnaire  
GEOGRAPHIQUE,  
HISTORIQUE et STATISTIQUE  
Des communes de la Franche-Comté  
De A. ROUSSET  
Tome IV (1854)**

*Nas, Nay, Nez,*

Village de l'arrondissement de Poligny ; canton, perception et bureau de poste de Champagnole ; succursale ; à 3 km de Champagnole, 27 de Poligny, 27 d'Arbois et 31 de Lons-le-Saunier.  
Altitude: 554<sup>m</sup>.

Le territoire est limité au nord par la rivière d'Ain qui le sépare de Champagnole ; au sud par le bief de Balerne qui le sépare de Monnet-la-Ville, par le bief de Chaintre qui le sépare de Mont-sur-Monnet, et par Loulle ; à l'est par Loulle, Cize et Champagnole, et à l'ouest par Champagnole, Monnet-la-Ville, Mont-sur-Monnet et Loulle. Le Martinet fait partie de la commune.

Il est traversé par la route départementale n° 2, de Chalon en Suisse ; par les chemins vicinaux tirant à Cize et à Loulle ; par la rivière d'Ain, le ruisseau de Terre-Brûlant, les biefs de Balerne, de la Reculée, des Prés devers Cul et de Dessous le Bois.

Le village est situé sur les bords de la route de Lons-le-Saunier à Champagnole, entre la rive gauche de l'Ain et le second chaînon du Jura. Il occupe la base méridionale de la montagne de Sermon, qui s'élève presque à pic. Les maisons, groupées, sont construites en pierre et couvertes en tuiles ou en bardeaux. Plusieurs ont un étage au-dessus du rez-de-chaussée.

Population : en 1790, 324 habitants; en 1816, 428 ; en 1851, 413, dont 203 hommes et 210 femmes ; population spécifique par km carré, 57 habitants ; 79 maisons ; 94 ménages.

État civil : les plus anciens registres de l'état civil datent de 1738.

Vocabulaire : saint Martin.

Série communale à la mairie depuis 1793, déposée aux Archives Départementales avant, où Ney a reçu la cote 5 E 66/1. La série du Greffe a reçu les cotes 3 E 679 et 680, 3 E 5732 à 5739, 3 E 3827, 3 E 8574, 3 E 9388 à 9390 et 3 E 13593. Tables décennales : 3 E 1132 à 1140.

Microfilmé sous les cotes 1 Mi 1402, 2 Mi 446 et 447, 5 Mi 797 et 798, 5 Mi 1267, 2 Mi 1122, 2 Mi 2138, 5 Mi 2 et 5 Mi 1183.

Les jeunes gens émigrent pour être domestiques à Paris ou à Lyon. Ils ont un goût prononcé pour la profession des armes.

Cadastré : exécuté en 1823 : surface territoriale 725<sup>h</sup> 53<sup>a</sup> divisés en 1967 parcelles que possèdent 167 propriétaires dont 61 forains ; surface imposable 701<sup>h</sup>, savoir : 282 en terres labourables, 185 en prés, 144 en bois, 75 en parcours, 11<sup>h</sup> 60<sup>a</sup> en friches et broussailles, 2<sup>h</sup> en sol et aisances de bâtiments et 23<sup>a</sup> en jardins, d'un revenu cadastral de 6.913 fr. ; contributions directes en principal 2.339 fr.



Le sol, argileux et craignant la sécheresse, n'est fertile qu'autour des maisons ; il produit du blé, de l'orge, de l'avoine, beaucoup d'orgée, des légumes secs, des pommes de terre, du chanvre, des fruits, du foin, beaucoup de fourrages artificiels, peu de maïs et de navette. On importe le quart des céréales et le vin. Le revenu réel des propriétés est de 4 fr. pour 0/0.

On élève dans la commune des bêtes à cornes, des porcs qu'on engraisse et des volailles ; 25 ruches d'abeilles. L'agriculture y fait peu de progrès.

On trouve sur le territoire de la marne, de bonnes sablières et de la mauvaise pierre à bâtir. Il y a deux châlets appartenant aux sociétaires, dans lesquels on fabrique annuellement 25.000 kg de fromages façon Gruyère ; une scierie mécanique pour bois de construction ; un moulin à farine et un martinet qui fut établi en 1748 et incendié en 1827. Les patentables sont : 2 aubergistes, 1 voiturier, 1 cordonnier, 2 marchands de tissus et 2 fabricants de sabots.

Les habitants, généralement peu aisés, fréquentent les marchés de Champagnole. Leur principale ressource consiste dans l'agriculture, le transport des bois et des charbons. Ils faisaient autrefois un grand commerce de glu de leur fabrication, dont on vantait la qualité. Cette branche d'industrie est actuellement très restreinte.

Biens communaux : une église, un cimetière hors du village, qui entourait l'ancienne église ; un presbytère, construit en 1825 ; 2 fontaines avec abreuvoir ; 3 puits communaux, et 139<sup>h</sup> 58<sup>a</sup> de bois, prés et pâtures ; d'un revenu cadastral de 562 fr. L'instituteur, l'institutrice et les salles d'étude, fréquentées en hiver par 50 garçons et 50 filles, occupent deux maisons louées par la commune.

Bois communaux : 153<sup>h</sup> ; coupe annuelle 4<sup>h</sup> 60<sup>a</sup>.

Budget : recettes ordinaires 2.867 fr. ; dépenses ordinaires 2.366 fr.

## NOTICE HISTORIQUE

Dans un riant vallon qui s'étend entre Ney et Cize, et qu'arrose le bief de la Reculée, florissait, au XI<sup>e</sup> siècle, un bourg assez important du nom de *Conos* ou *Cognosch*, dont l'église paroissiale, dédiée à saint Martin, était un vaste centre religieux. Sur la foi de l'historien Chevalier, nous avons cherché cette église de Conos à Loulle ; mais une étude attentive des chartes de Balerne ne nous laisse plus aucun doute sur son emplacement. Elle s'élevait dans le lieu appelé aujourd'hui la *Combe de la vieille Eglise*. Quant au bourg qui l'entourait, son existence est attestée par plusieurs titres. Une carrière porte encore le nom de *Périère au bourg*. Le moulin de la Rochette était banal pour les habitants de ce bourg, Ney s'est formé par le déplacement successif de Conos. Nous avons déjà parlé de l'église de Conos dans notre notice sur l'abbaye de Balerne, à l'article de Mont-sur-Monnet.

Seigneurie : Ney dépendait à l'origine, dans des proportions différentes, de la baronnie de Château-Vilain et de la vicomté de Monnet. A la suite de diverses concessions, l'abbaye de Balerne y possédait le four banal et un grand nombre de meix sur lesquels, outre les cens, elle avait la justice moyenne et basse. Les sujets étaient main-mortables, ce qui ne les empêchait pas d'être en lutte perpétuelle avec les religieux, soit à l'occasion des droits d'usage qu'ils prétendaient dans les forêts, soit pour la quotité des dîmes, soit, enfin, pour les droits curiaux. Il est à remarquer que, de tous les procès qu'ils soutinrent, ils n'en gagnèrent pas un seul. Ils se rédimèrent de la banalité du four, le 21 septembre 1649, en s'engageant à payer trois gros par chaque individu âgé de plus de deux ans, et de la dîme des menues graines par une constitution de rente de 60 livres, suivant un traité du 22 mai 1736. La dîme du froment se prélevait au champ, à raison d'une gerbe sur douze.

Seigneurs : Rodolphe de Monnet, chevalier, second fils de Guy II, sire de Monnet, eut la seigneurie de Ney en partage. Il fut témoin, vers l'an 1184, du consentement donné par Humbert, Hugues et Guy de Monnet, ses neveux, à l'accord que Roger, leur père, avait fait avec l'abbaye de Balerne. En 1203, il fut

présent, avec Guy, son fils, à la donation faite en faveur de ce monastère par Ogier de Charnay et Georgine, son épouse.,



Guy de Monnet, seigneur de Ney en partie, par son testament de l'an 1231, fonda son anniversaire et celui de son père en l'abbaye de Balerne, pour lesquels il légua 40 sols de rente sur ses tailles de Ney ; il donna, en outre, à cette église, plusieurs immeubles dans ce village et la propriété d'un ruisseau avec le droit d'y construire un moulin.

En 1217, Rainaud-le-Roux, *Ruffus*, prétendait avoir des droits sur le moulin de la Rochette, dont les moines étaient depuis longtemps en possession. Guillaume, prêtre de *Nas*, et Hugues de Champagnole, choisis pour arbitres, tout en reconnaissant la justice de sa cause, l'amènèrent à renoncer à ses droits. Les religieux lui donnèrent, en récompense, une vache, et lui promirent une place dans leur cimetière après sa mort.

En 1230, Hugues du Four, de Conos, chapelain au diocèse de Chalon, donna à Balerne tout ce qu'il avait et tout ce qu'il pourrait acquérir dans la paroisse de Saint-Martin de Conos, en prés, four, champs et forêts.

Au mois d'août 1255, Guillaume et Hugues, frères, fils d'Estier, bourgeois de Lons, vendirent à Balerne, pour le prix de 6 livres estevenantes, les terres qu'ils avaient depuis le ruisseau des Chaintres jusqu'à Balerne.

Jean, fils de Guy de Monnet, sire de Ney, donna à la même abbaye une montée de muire dans les salines de Lons-le-Saunier, et un meix au village de Doucier ; il confirma ce qu'elle avait dans les dîmes de Charézier, et les libéralités qui lui avaient été faites par ses prédécesseurs ; il lui céda, enfin, ce qu'il réclamait sur Ney et aux sujets des religieux dans ce village, moyennant une somme de 167 livres et la remise des 40 sols de rente que son père avait assignés sur les tailles de Ney. Dès ce moment, l'abbaye de Balerne posséda une grande partie de la seigneurie de Ney.

En 1272, Vignier, fils de Nicolas de Sirod, chevalier, fit hommage à l'abbé de ce qu'il avait à Ney en hommes, prés, pâturages, terres cultivées et incultes, usages, maisons et cens.

Le lundi après la fête de sainte Lucie de l'an 1360, Guillaume-le-Pêcheur, de Champagnole, vendit aux moines de Balerne une maison et un meix situés à Ney, qui lui avaient été donnés par Jean de Chalon-Arlay II, et provenant d'une confiscation faite précédemment sur Martin Brisebarre, de Ney, père d'un Jean Brisebarre qui fut peut-être ce fameux chef de routiers qu'on fut obligé d'assiéger dans le château de Scey, pour faire rendre la liberté à Henri de Vienne, sire de Mirebel.

Le 7 mai 1358, Jean de Chauvirey, damoiseau, sire de Château-Vilain en partie, donna au couvent de Balerne, qu'il affectionnait singulièrement, tous les droits qu'il avait sur Ney par suite de son partage de Château-Vilain, consistant en hommes, femmes, bois, terres, prés, maisons, *chaseaux*, curtils, charrières, cours d'eau, usages, parcours, tailles, cens, prises, *quises*, moulin, avec la justice haute, moyenne et basse. Il ne se réserva que l'exécution à mort des criminels, et Rodet dit Rossel, ainsi que son meix. Il donna ces choses franches de fief et de charges, promettant de faire ratifier cette donation par Philippe de Vienne, sire de Pymont, son suzerain. Cet acte fut passé au bourg de Château-Vilain, en présence de Jean de Chalon-Arlay II, de Philippe de Vienne, de Visin de Montaigu, licencié en lois, et de Perrin de Saint-Germain, écuyer. L'autre partie de la seigneurie de Ney, dépendant de Château-Vilain, resta aux co-seigneurs de ce dernier lieu.

Église : L'église abbatiale de Balerne servait de paroisse aux habitants de Ney. L'ancienne église de Conos n'était plus, depuis le XII<sup>e</sup> siècle, qu'une simple chapelle à laquelle l'archevêque de Besançon, par un décret du 15 juillet 1738, attacha un vicaire amovible. Son état de vétusté et son isolement du village déterminèrent les habitants à en construire une nouvelle plus à leur proximité. La première pierre de cet édifice fut posée le 24 mars 1779. Fermée au moment de la révolution, cette église a été érigée en chapelle vicariale le 7 juin 1820, et en succursale le 18 août 1845. Elle est dédiée à saint Martin, dont on célèbre la fête les 4 juillet et 11 novembre, et se compose d'un clocher, d'une nef, d'un chœur rectangulaire et d'une sacristie. Le clocher est couronné par un dôme couvert en tuiles. La nef et le chœur sont décorés de colonnes en pierre, de l'ordre toscan, en partie engagées dans les murs ; sur ces colonnes s'élèvent des arcs-doubleaux et arêtes qui ornent la voûte.

Curiosités : Sur la façade principale de la maison de Frédéric Vaubourg, on remarque la représentation en pierre, d'assez grande dimension et en demi-relief, de saint Martin, à cheval et en costume de guerrier, donnant à un pauvre la moitié de son manteau. Un autre tableau, en demi-relief, incrusté dans le mur de la



porte d'entrée, représente une élégante jeune fille gardant, à genoux, ses moutons au pied d'un château-fort bâti sur un rocher. Du haut du donjon, surgissent deux têtes, l'une d'un roi barbu, l'autre d'une reine, qui semblent être venus là avec inquiétude pour chercher leur enfant dans la campagne et qui découvrent alors qu'elle s'est faite bergère et servante du Seigneur. Le costume de la jeune princesse est du règne de Charles VII. Des écussons et une croix portent le millésime de 1590. Sur une autre partie de la même maison, mais qui appartient à Étienne Vaubourg, on voit un serpent qui s'élance contre un coq comme pour le dévorer, et plusieurs figures humaines, deux entre autres qui sont séparées par un poisson. Cette aile de bâtiment porte la date de 1629.

Sur la porte de la maison de M<sup>me</sup> veuve Guyneret, sont figurés plusieurs écussons et armoiries avec le millésime de 1628.

Biographie : Ney a fourni et fournit encore plusieurs officiers de mérite, tels que M. *Blondeau*, chef d'escadron d'artillerie, mort sur les champs de bataille de l'empire ; *Guyneret*, capitaine de la vieille garde et chevalier de la Légion d'honneur, mort en 1830 ; Claude- Marie *Reverchon*, capitaine du génie, mort en 1830 ; Désiré *Lamy*, capitaine en retraite à Ney et chevalier de la Légion d'honneur, dont les cinq fils sont des sujets distingués : l'un est capitaine d'état-major (Lamy, Zenon-Eugène) ; un autre, capitaine de chasseurs et commissaire des guerres (Lamy, Hilaire) ; un troisième, lieutenant de chasseurs (Lamy, Paul) ; un quatrième, docteur ès-sciences, professeur au lycée de Lille et secrétaire de la société des sciences et arts de cette ville (Lamy, Claude-Auguste), et le cinquième, maître mécanicien aux équipages de ligne.

Bibliographie : Archives de la préfecture du Jura. — Annuaire, année 1844.